

Veillez prendre note que le Secrétariat du Conseil du Trésor a instauré une nouvelle Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences qui entrera en vigueur le **1er janvier 2011** (hyperlien : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=19855>). Le processus de mise à jour de la politique ministérielle sur l'accueil ainsi que les restrictions de délégations de pouvoir s'y rattachant a déjà été entamé. Un résumé des nouvelles exigences est disponible à l'adresse suivante: <http://intracom.hq-ac.prv/fr/dgapf/communications/messages/13-12-2010.shtml>.

Pour toute question reliée à la politique, n'hésitez pas à communiquer avec Dave Gudgeon au (819) 994-3345 ou Heidi Bénard au (819) 953-9491 et pour des questions reliées aux délégations de pouvoirs, veuillez contacter Michel Godin au (819) 997-6390.